



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	19

Le lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

DELIBERATION N° 202/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

OBJET :

Modification de la
délibération n° 19/2023
relative à la demande de
subvention pour
l'acquisition d'un local
situé boulevard Rouvier

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire explique que le Département souhaite plus de précisions sur les délibérations relatives aux acquisitions et propose de modifier la délibération n° 19/2023 comme suit :

Monsieur le Maire souhaite solliciter le Département pour l'acquisition d'un local situé au 11/13 boulevard Rouvier. Cette acquisition permettra de relancer l'activité commerciale en réhabilitant et en louant ce bien acquis.

La Commune s'engage à n'effectuer aucune aliénation pendant une période de 10 ans.

Le montant total de cette acquisition est de 25 000 €.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la modification de la délibération n° 19/2023.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE



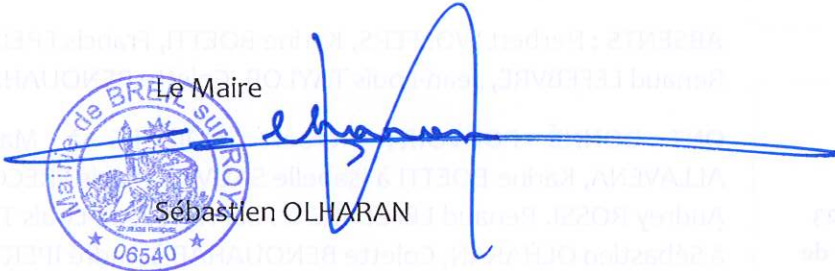
Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN





Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ACQUISITION D'UN LOCAL SITUÉ SUR LE BOULEVARD ROUVIER



DEPENSE :

Montant 25 000 €

RECETTES :

DEPARTEMENT 80% 20 000 €
(Dans le cadre de l'aide aux acquisitions foncières et immobilières)
PART COMMUNE 20% 5 000 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 04/12/2023

Le Maire,


Sébastien OLHARAN